

11 JAN. 2023



Service logistique immobilier  
Bureau de la logistique

Le 3 janvier 2023,

Monsieur SABY Fabien  
4 impasse Valentine  
42740 Saint-Paul-en-Jarez

**Nos Réf.** : KB/LR/2023/006  
Affaire suivie par Léa RICHIER

**Objet** : DP 04227122S8095

Monsieur,

Le 16 octobre 2022 vous avez déposé en mairie un dossier de déclaration préalable sous les références DP 04227122S8095.

Le délai maximum d'instruction portait donc initialement jusqu'au 16 novembre 2022. Néanmoins, une demande de pièces complémentaires a été envoyée le 4 novembre 2022. Lesdites pièces ont été réceptionnées en mairie le 14 novembre 2022 reportant ainsi le délai maximum jusqu'au 14 décembre 2022.

Conformément au code de l'urbanisme, étant donné qu'aucune réponse ne vous a été communiquée dans le délai imparti, vous disposez donc d'une **décision tacite de non opposition à cette déclaration à cette date.**

Vous trouverez ci-joint un formulaire de Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT) **à renvoyer en Mairie, dûment complété, dès que vous aurez achevé les travaux et en 2 exemplaires.** L'autorité compétente disposera alors d'un délai de 3 mois pour effectuer un contrôle de conformité. Vous noterez que sans réception de notre part de cette déclaration, la conformité des travaux pourra toujours être contestée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire

Kamel BOUCHOU

